

Christine FERRARI-BREEUR

Maître de Conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin – Lyon 3

Docteur en droit public

Faculté de Droit - Équipe de Droit International, Européen et Comparé (EDIEC – EA 4185)

Université Jean Moulin Lyon 3

Adresse postale : Faculté de Droit (Quais) - EDIEC - 1C avenue des Frères Lumière - CS 78242 - 69372 Lyon Cedex 08

E-mail : christine.ferrari@univ-lyon3.fr

I – Travaux et publications

1.1. Droit de l'Union européenne

- *Enseignement supérieur et Communauté européenne*, thèse, Lyon 3, sous la direction de Thierry Debard, mention Très honorable avec félicitations du jury, septembre 1993, publiée par le CDRE (Centre d'Etudes Européennes – Lyon 3)

- *La directive "services" - En principe(s) et en pratique*, Dir. de l'ouvrage, Bruxelles, Bruylant, 2011, 301p.

- *Réalizations et défis de l'Union européenne Droit-Politique-Economie*, Mélanges en hommage à P. Soldatos, Co-Dir. de l'ouvrage, Bruxelles, Bruylant, 2012, 609 p.

- « Education, formation professionnelle et jeunesse » en collaboration avec le Prof. J. Pertek, *Répertoire de droit communautaire*, Dalloz-Sirey, septembre 1995

- Communication « Libre circulation et égalité de traitement au profit des étudiants, en particulier dans la jurisprudence de la Cour de justice », séminaire organisé par la Fondation pour les Études européennes et l'Académie de droit européen de Trèves, Bruxelles, mars 1996

- « Libre circulation des étudiants et reconnaissance académique », p. 55 à 74 in *La reconnaissance des diplômes dans un espace européen des formations et des professions*, Fondation pour les Études européennes, Bruxelles, Bruylant, 1998

- « L'éducation et la formation professionnelle comme instruments de la citoyenneté européenne », p. 177 à 192 in *La citoyenneté européenne*, Chaire Jean Monnet, Université de Montréal, Collection Études européennes, 2000

- « La Convention : évaluation d'une méthode de changements constitutionnels dans l'Union européenne », p. 1 à 21 in *La Convention sur l'avenir de l'Europe. Essai d'évaluation du projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Bruxelles, Bruylant, 2004

- Communication sur « Vers un droit de la concurrence spécifique ? », colloque « Quelle place pour le droit du sport dans les systèmes juridiques français et européen ? », Université J. Moulin-Lyon 3, CEE, 20 mars 2009

- Contributions (au nombre de 7) à l'ouvrage collectif *Les Grands arrêts de la jurisprudence de l'Union Européenne (GAJUE)*, Paris, PUF, 2010

- Contributions à l'ouvrage collectif *Les Grands arrêts de la jurisprudence de l'Union Européenne (GAJUE)*, 2^e éd. mise à jour, Paris, PUF, 2014

- Commentaire de CJCE, 17 décembre 1980, *Commission des Communautés européennes c/ Royaume de Belgique*, aff. 149/79, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 23.

- Comm. de CJCE, 13 février 1985, *Françoise Gravier c/ Ville de Liège*, aff. 293/83, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 28.

- Comm. de CJCE, 17 septembre 2002, *Baumbast et R. c/ Secretary of State for the Home Department*, aff. C-413/99, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 66.

- Comm. de CJCE, 9 septembre 2003, *Isabel Burbaud c/ Ministère de l'Emploi et de la Solidarité*, aff. C-285/01, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 69.
- Comm. de CJCE, Gde Ch., 4 juillet 2006, *Konstantinos Adeleners e.a. c/ Ellinikos Organismos Galaktos (ELOG)*, aff. C-212/04, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 79.
- Comm. de CJCE, Gde Ch., 12 septembre 2006, *Royaume d'Espagne c/ Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*, aff. C-145/04, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 80.
- Comm. de CJCE, Gde Ch., 12 septembre 2006, *M.G. Eman et O.B. Sevinger c/ College van burgmeester en wethouders van Den Haag*, aff. C-300/04, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 81.
- Comm. de CJCE, Gde Ch., 18 novembre 2008, *J. Förster c/ Hoofddirectie van de Informatie Beheer Groep*, aff. C-158/07, *GAJUE*, 2^e éd., 2014, n° 87.
- « Et la culture dans tout ça? », *Juris Art etc.* n° 20, Dalloz, janvier 2015, Edito p. 3
- « Libre circulation des étudiants : une concurrence normative limitée », in *La concurrence réglementaire, sociale et fiscale dans l'Union européenne*, Bruxelles, Larcier, 2016, p. 139 à 152
- Communication « Les juridictions européennes comme acteurs de l'environnementalisation du droit - Les juges de l'UE » dans le cadre de la journée d'étude en l'honneur du Prof. Sylvie Caudal, Université Jean Moulin Lyon 3, 1^o juin 2018

1.2. Droit administratif

- « La participation du public aux décisions des collectivités » (suite à une communication faite à un colloque sur la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité), *JCP A* 2002, n° 4-5, 1110
- Présentation du décret n° 2002-1275 du 22 octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public, *JCP A* 2002, 1113
- « Domaine public mobilier », *Juris-Classeur Propriétés publiques*, fasc. n° 45, 2003
- « Prémption : un droit de l'Etat aux modalités acceptables », *Juris Art etc.* n° 1, Dalloz, avril 2013, p. 43 à 47
- « L'(in)aliénabilité : quand le politique prime sur le droit », *Juris Art etc.* n° 3, Dalloz, juin 2013, p. 43 à 47
- « Visa d'exploitation : le règne du paradoxe », *Juris Art etc.* n° 5, Dalloz, septembre 2013, p. 38 à 42
- « Les monuments historiques mobiliers : 100 ans de protection par le classement », *Juris Art etc.* n° 8, Dalloz, décembre 2013, p.28 à 30
- « L'affaire Dieudonné : une victoire à la Pyrrhus? », *Juris Art etc.* n° 10, Dalloz, février 2014, Edito p. 3
- « Deux Rembrandt, un Etat et pas d'argent », *Juris Art etc.* n° 23, Dalloz, avril 2015, Edito p. 3
- « Star Wars et Promouvoir : même combat? », *Juris Art etc.* n°32, Dalloz, février 2016, Edito p. 3
- « L'assurance des objets d'art des personnes publiques » (suite à une communication faite au colloque « Assurance et marché de l'art », IAP Sorbonne et IRJS Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), Dalloz *IP/IT* n°5, mai 2018, p. 280 à 285
- « Bail emphytéotique et monuments historiques - La vie du contrat - Les aspects de droit public - Le cas spécifique des meubles » (suite à une communication faite au colloque « Bail emphytéotique et monuments historiques », IDEP et IEDP Université Paris-Saclay, Fondation pour les monuments historiques - Demeure Historique et ISP (ENS Cachan), 16 novembre 2018), actes à paraître chez l'Harmattan courant 2019

- Communication « Meubles et reconversion du patrimoine public monumental » dans le cadre du colloque « La reconversion du patrimoine public monumental - Aspects juridiques- L'exemple du Grand Hôtel-Dieu de Lyon », Université Lyon 2 Lumière, 8 mars 2019, actes à paraître

1.3. Droit de l'Union européenne / droit administratif

- « Droit communautaire et fonction publique française, *Juris-Classeur Fonctions publiques*, fasc. n° 1000, 2004 (actualisation novembre 2005)

- « Droit communautaire et fonction publique hospitalière française, ou la persistance dans l'erreur », *JCP A* 2004, n° 42, 1648

- Note sous CJCE, 7 octobre 2004, aff. C-402/04, Commission c/ France : « Les éducateurs spécialisés à l'assaut du droit français », *JCP A* 2004, n° 47, 1752

- Note sous CE, 16 mars 2005, Min. Santé et Min. Fonction publique c/ Burbaud : « L'affaire Burbaud : suite et non fin », *JCP A* 2005, n° 29, 1271

- « La loi du 26 juillet 2005 ou le droit communautaire cause réelle et prétexte à une modification du droit français de la fonction publique », *JCP A* 2005, n° 35, 1305

- « Recrutement et accueil des ressortissants de l'Union européenne dans la fonction publique française : des modalités améliorées mais encore perfectibles », *JCP A* 2010, n° 19, 2166

- « L'Union européenne et les fonctions publiques nationales » in *Mélanges en l'honneur du Professeur Soldatos*, Bruxelles, Bruylant, 2012, p. 267 à 278

- « Le refus du marché : l'inaliénabilité des œuvres d'art », (suite à une communication faite au colloque "Le marché de l'art en Europe - entre champs culturels et économie réelle, quelles régulations?" Université de Nice Sophia Antipolis, Paris, 11 et 12 mai 2012) in *Droit et Marché de l'Art en Europe - Régulation et normalisation du risque*, Dir. G.C Giorgini et S. Perez, Bruylant, 2015, p. 125 à 145

1.4. Droit européen / droit administratif

- « La contradiction et le pouvoir de sanction de l'administration » (suite à une communication faite au colloque "La contradiction en droit public français et l'article 6§1 de la Convention européenne des droits de l'Homme"), *Revue française de droit administratif*, 2001, p. 33 à 42

- « Un droit qui préserve le passé. L'exemple du droit de préemption », (suite à une communication faite à l'occasion de la XVIII^e édition des Rencontres juridiques de la Faculté de droit et science politique de Lyon 2, 4 décembre 2014) in *L'accès aux biens culturels - Quel(s) défi(s) pour le droit ?*, Dir. M-Ch. Piatti et A. Quiquerez, Paris, L'Harmattan - coll Droit du patrimoine culturel et naturel, 2016, p. 27 à 37

1.5. Droit européen / droit de l'Union européenne

- « L'interaction entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe : le domaine des qualifications de l'enseignement supérieur », *Les Cahiers série « CESICE »* (Université Pierre Mendès-France Grenoble 2), 2008 n° 3, p. 79 à 92

1.6. Droit comparé

- Communication « Les expériences italiennes récentes de privatisation : similitudes et différences avec les pratiques françaises », 8^e rencontre franco-belge organisée par la Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique du Ministère de l'Éducation de la Communauté française de Belgique et l'Institut de Sciences Mathématiques et Économiques Appliquées, Bruxelles, novembre 1996

- « L'après privatisation en Italie : réflexions sur le rôle de l'État dans les sociétés privatisées », *Revue du Marché commun et de l'Union européenne*, 1999, p. 166 à 171
- Communication « Le débat public en droit comparé : l'exemple italien », colloque « Le débat public (Code de l'environnement, articles L. 121-1 et suivants) », Université J. Moulin-Lyon 3, 20 octobre 2006
- Communication en italien « Le Conseil d'Etat : diritto interno e diritto comunitario », colloque « La tutela degli interessi nel contesto europeo », Università degli Studi di Torino – Facoltà di Giurisprudenza, 22-23 février 2008
- « La giurisdizione amministrativa in Francia : evoluzione e tendenze attuali », *Rivista Diritto e Processo amministrativo*, n° 2/2009, p. 413
- « La formazione del giurista esperto d'arte : l'esperienza francese », in *I diritti dell'arte contemporanea*, G. Ajani e A. Donati, Umberto Allemandi & C., 2011, p.189
- « L'affaire Gurlitt : l'information/ communication au service de la restitution? », *Juris Art etc.* n° 13, Dalloz, mai 2014, Edito p. 3
- « L'art au secours de la dette? Une fausse bonne idée », *Juris Art etc.* n° 17, Dalloz, octobre 2014, Edito p. 3
- « Je t'aime... moi non plus », *Juris Art etc.* n° 28, Dalloz, octobre 2015, Edito, p. 3
- Communication en italien : « L'astreinte nel processo amministrativo francese » dans le cadre du colloque « L'astreinte à l'italienne », Università degli Studi di Torino - Facoltà di Giurisprudenza, 13 octobre 2015
- « L'art des ruines et les ruines de l'Art », *Juris Art etc.* n° 37, Dalloz, juillet-août 2016, Edito p. 3
- « Le marché de l'art en exposition », *Juris Art etc.* n° 43, Dalloz, fév. 2017, Edito p. 3
- « Politique et culture : repli contre ouverture », *Juris Art etc.* n° 47, Dalloz, juin 2017, Edito p. 3
- Communication en italien, « La formazione del giudice amministrativo in Francia » dans le cadre du colloque « La formazione del giudice », Università Bocconi - Milano, 13 novembre 2017

II – Activités pédagogiques et d'expertise

2.1. Activités pédagogiques

- Formation initiale à Lyon 3 : droit administratif des biens et de la fonction publique, droit des collectivités territoriales, droit institutionnel et matériel de l'UE, droit administratif comparé, introduction au droit public italien, droit international (rapports droit international / droit de l'UE), droit administratif des œuvres d'art, régime administratif d'exploitation cinématographique
- Institutional Law of the EU dans le cadre du LL.M. and Postgraduate Diploma in International and European Business Law (cours en anglais)
- Direction de thèses en droit administratif, droit international et européen : « L'enfant et la liberté religieuse à la lumière du droit international, européen et français », Université Lyon 3, 15 décembre 2011, mention Très honorable ; « La contribution de l'Union européenne au droit international des droits de l'homme » (en codirection avec le Prof. Karpenschif), Université Lyon 3, 24 septembre 2014, mention Très honorable ; « L'être et l'avoir de la collection » (en codirection avec le Prof. Beignier), Université de Toulouse, 14 novembre 2016, mention Très honorable avec les félicitations du jury
- Participation à des jurys de thèses : 1) en France : par exemple à Montpellier 1 le 10 décembre 2010 en droit de l'Union européenne ; à Lyon 3 le 30 novembre 2011 en droit

comparé France / Italie / Belgique ; à Paris 1 sur la commande publique artistique, 8 décembre 2014 ; à Nice Sophia Antipolis sur la dimension externe de l'action éducative de l'UE, 26 juin 2015) - 2) en Italie à l'Università degli Studi di Napoli - Federico II - Facoltà di Lettere e Filosofia, Dottorato in Studi di Genere, « La dynamique des accords internationaux dans la prévention et le traitement de la violence envers les femmes » (dir. Prof. Arcidiacono), février 2011, mention Honorable

- Direction d'un mémoire de Master ayant reçu le premier prix P.L. Frier en 2018, « Les musées de France à l'heure de la métropolisation », M2 Droit et Fiscalité du Marché de l'Art, année universitaire 2014-2015

- Cours « Initiation au droit public français - Institutions politiques et administratives », Luiss - Rome, du 5 au 8 mai 1998

- "Visiting professor" à la Faculté de Jurisprudence de l'Université de Messine (2008/09) : cours en italien sur le droit administratif français ; séminaires de droit administratif comparé

- "Professor short term" à la Faculté de Jurisprudence de l'Université du Val d'Aoste (mai 2012) pour deux séminaires portant sur le droit comparé des collectivités territoriales (dans le cadre d'un cours sur « diritto comparato delle autonomie locali »)

- "Professore a contratto" à la Faculté de Jurisprudence de l'Université de Turin depuis 2005 : présentation générale du droit français (histoire, sources), de la justice en France et du droit administratif

- Formation continue en droit de l'Union européenne à la demande de ministères (Défense, Intérieur, Culture), divers organismes publics (dont l'Ecole Nationale d'Administration et le Centre des Études Européennes de Strasbourg) et privés

- Formation continue en droit du Marché de l'Art dans le cadre de la « Thematic School Art Markets » dont la coordination de la « Plenary session : Art market and Law », Lyon - Ecully du 24 au 28 juin 2019

2.2. Activités d'expertise

2.2.1. Activités d'expertise internationales

- Expert auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche au moment de la présidence française de l'Union européenne (1995) et dans le cadre d'un jumelage institutionnel entre la France (Ministère de l'Education Nationale – Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) et la Roumanie (Ministère de l'Education et de la Recherche) sur la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications professionnelles (assistance à la transposition des directives communautaires relatives à ces questions), Bucarest, 2002

- Expert auprès de la Commission européenne (DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances) ; dans ce cadre présentation sur « Personnels du secteur public et droit communautaire » au sein de la conférence juridique sur « La libre circulation des travailleurs dans une Europe élargie : bilan et perspectives », Prague, les 10 et 11 novembre 2006

2.2.2. Activités d'expertise nationales

- Membre du Conseil national des Universités en 2003

- Membre du Comité de recherche et de prospective à la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique en 2006

- Création et codirection scientifique de la revue *Juris Art etc.* chez Dalloz de 2013 à 2017 (arrêt de la revue)

- Membre du Comité scientifique de la Thematic School Art Markets, Ecoles thématiques 2019, LARHRA (UMR 5190), CNRS

III – Responsabilités administratives au sein de l’Université Jean Moulin-Lyon 3

3.1. Direction d’Instituts / Centres de recherche

- Directrice adjointe de l’Institut d’Études Administratives (IEA) de 2000 à 2008
- Directrice adjointe du Centre d’Études Européennes (CEE) de 2008 à 2017
- Directrice adjointe de l’Institut Droit Art et Culture (IDAC) de 2012 à 2017 et Codirectrice depuis 2018

3.2. Direction de diplômes

- Responsable du Master 2 Droit et Fiscalité du Marché de l’Art depuis 2010
- Responsable du Master 1 Droit public de 2000 à 2010
- Responsable du diplôme universitaire de Droit italien depuis 2003

3.3. Fonctions électives / Nominations / Distinctions

- Vice-présidente de l’Université Jean Moulin Lyon 3 chargée des relations humaines et du dialogue social depuis juin 2016
- Membre de la Commission recherche de Lyon 3 depuis 2016
- Membre du Conseil d’administration de Lyon 3 de 2012 à 2016 ; à ce titre
 - Membre rapporteur de la Section Disciplinaire compétente à l’égard des usagers
 - Chargée de mission "Prévention des différends et Développement de la médiation"
- Vice-présidente de la Section de Droit public de 2011 à 2013
- Membre élu du Conseil de la Faculté de Droit de 2002 à 2006 et de 2010 à 2014
- Membre du Conseil d’administration de l’Institut de Droit comparé Édouard Lambert depuis 2001
- Membre de la Commission de validation des acquis de l’expérience professionnelle (VAE) de 2002 à 2005
- Membre du collège d’experts internes - section Droit public- Lyon 3 jusqu’en 2016 et participation à des collèges d’experts externes
- Nomination Chevalier dans l’Ordre des Palmes académiques en 2013

Langues : bilingue français/italien – anglais.